



PRÉFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par  
Elena PAILLET  
Gestion Ille-et-Vilaine

Poste : 02 99 84 59 04  
elena.paillet@culture.gouv.fr

Réf: SRA / 201494

Rennes, le 6 NOV. 2020

La Préfète de région

à  
Monsieur le Directeur départemental des  
Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine  
Service Eau et Biodiversité – Pôle Police de  
l'Eau

A l'attention de M. Christophe Marquer  
12 rue Maurice Fabre – CS 23167  
35031 RENNES CEDEX

**Objet : Autorisation Environnementale – Loi sur l'Eau**

**P.J. :** Dossier en retour

Date de réception	: 30 octobre 2020
Présentée par	: Ville de Fougères
Lieu	: Le Nançon – <b>FOUGÈRES</b>
N° de dossier	: 35-2020-00262 // AEU_35_2020_82

Conformément au Code du patrimoine, notamment son Livre V, j'accuse réception, à la date ci-dessus mentionnée, du dossier cité en référence.

Le terrain, assiette de la présente demande d'autorisation, fait l'objet d'une prescription de diagnostic archéologique par l'arrêté n° 2019-251 du 28 juin 2019.

En conséquence, conformément aux dispositions prévues aux articles L.425-11 et R.425-31 du Code de l'urbanisme ou aux dispositions prévues par l'article L.512-29 du Code de l'environnement, la réalisation des travaux envisagés est subordonnée à l'accomplissement préalable de cette prescription de diagnostic, suivie, s'il y a lieu, d'une prescription de fouille archéologique préalable au chantier d'aménagement.

La Préfète de la région Bretagne  
Par délégation,  
la Directrice régionale des affaires culturelles  
Pour la Directrice régionale

Olivier KAYSER  
Yves MENEZ  
Conservateur régional de l'archéologie